





Informations aux agents de l'AFB et de l'ONCFS

24 octobre 2018

Rencontre le 22 octobre 2018 avec le Directeur de l'Eau et de la Biodiversité sur la fusion AFB/ONCFS

Mardi 22 octobre 2018, une délégation du Sne-FSU a été reçue par Thierry VATIN, directeur de l'eau et de la biodiversité pour discuter du projet de création du nouvel établissement réunissant l'AFB et l'ONCFS.

Il a remercié le Sne-FSU pour les documents très fournis envoyés au ministre (voir notre Flash « lettre ouverte à monsieur le Ministre De Rugy »).

Le projet de loi devrait être présenté en Conseil des ministres mi-novembre et soumis au débat parlementaire en fin d'année.

2020 UN NOUVEL ETABLISSEMENT

Le directeur de l'eau et de la biodiversité confirme que l'objectif est de créer le nouvel établissement pour le 1^{er} janvier 2020.

Une nouvelle version du projet de loi rectifié vient d'être envoyé aux établissements, c'est celui-ci qui sera soumis aux comités techniques. Il a été rajouté un point particulier sur le renforcement du pouvoir de police des inspecteurs de l'environnement pour leur confier plus aisément des enquêtes judiciaires (de la constatation jusqu'à l'orientation de poursuites), pour requérir toutes informations susceptibles d'intéresser leur enquête ainsi qu'un expert ou sachant, pour améliorer la gestion des biens saisis et assurer le suivi des mesures alternatives aux poursuites.

Seuls les aspects d'harmonisation des procédures de contrôles entre les différents codes (environnement, forestier, rural et pêches maritimes, ...) seront pris par ordonnance.





Le Sne-FSU a réaffirmé son soutien à ces évolutions mais rappelle que la police est un outil au service de la conservation de la biodiversité et non une fin en soi. La technicité des agents, acquise et maintenue grâce à la diversité de leurs missions, garantit une réelle plusvalue à cette police.

MISSIONS Á PRECISER

Le directeur de l'eau et de la biodiversité nous a confirmé que les missions actuelles des deux établissements seront poursuivies même si elles ne sont pas clairement citées dans les textes.

Le Sne-FSU a déclaré que de nombreuses missions devaient être explicitées et ajoutées au projet de loi, notamment au regard des articles actuels qui fondent les établissements AFB et ONCFS. Il faut clairement afficher l'ambition du nouvel établissement dans la loi.

C'est la garantie de pérennité de ces missions.

Le Sne-FSU a également alerté Thierry VATIN sur les effets délétères de la réorganisation à marche forcée de plusieurs directions, entamée à l'AFB sous couvert de préparation à la fusion.

GOUVERNANCE

Thierry VATIN nous a confirmé que le futur préfigurateur ne serait aucun des deux directeurs généraux de l'AFB ou de l'ONCFS.

Ceci pour laisser une vision indépendante au préfigurateur, et pour permettre aux directeurs actuels d'œuvrer à la continuité de leurs établissements jusqu'à la fusion.

Le Sne-FSU a rappelé le besoin d'un conseil d'administration réellement représentatif de la société, donc suffisamment étendu pour ce faire. Nous avons remis à nouveau en main propre notre publication sur la composition efficace de ce conseil.

MISE EN OEUVRE

Le Sne-FSU a interpellé Thierry VATIN sur la nécessité de la mise en œuvre immédiate de réunions de concertations interservices et inter-directions sous pilotage d'une structure indépendante.

Le directeur de l'eau et de la biodiversité a approuvé cette demande en déclarant qu'une vigilance accrue serait mise en œuvre immédiatement pour la coordination des aspects terrain.

Le Sne-FSU a soutenu une déclinaison territoriale cohérente avec les enjeux locaux.

La répartition des agents dans les départements devra refléter les besoins du terrain afin de garder une proximité avec le monde rural et les élus locaux, et non pas répondre à un recentrage dogmatique auprès des sièges des services.





Le Sne-FSU a également demandé le maintien des quatre pôles de Brest, Montpellier, Paris, et Auffargis (Saint-Benoit) au regard des spécificités qui peuvent être affectées à chacun.

POINTS DE VIGILANCE

Nous avons rappelé nos revendications plus que jamais d'actualité :

- Pour le maintien des effectifs avec un seuil minimum fixé par décret dans les départements;
- Pour la revalorisation des agents ATE en catégorie B et TE en catégorie A;
- Pour une refonte du quasi-statut.

CONCLUSIONS

Un directeur de l'eau et de la biodiversité qui écoute mais qui ne semble pas prêt à faire profondément évoluer le projet, évolution pourtant indispensable sur de nombreux points.

Dans tous les cas, une opportunité pour marteler la position du Sne-FSU sur ce dossier : « Ce grand établissement est l'outil dont doit se doter l'Etat pour mener à bien des politiques ambitieuses de l'eau et de la biodiversité; pour ce faire, la base doit être solide, la structure réfléchie et pertinente et les agents valorisés ».

Le Sne-FSU est mobilisé au côté de tous les agents, et sera vigilant tout au long du processus de création de ce nouvel établissement, pour conserver tous les emplois, pour garantir les acquis sociaux, améliorer la mobilité et la formation, exiger une cohérence des missions et des moyens, ...

Il reste encore beaucoup de travail pour y parvenir, nous serons vigilants et saurons dire « non » lorsque cela sera nécessaire.

Représentaient le Sne dans cette réunion :

Patrick SAINT-LEGER saintleger.sne@gmail.com tél 06 70 81 17 16 Pascal WANHEM wanhem.sne@gmail.com tél 06 20 99 91 84

Daniel GASCARD Daniel.GASCARD@eaurmc.fr tél 06 03 90 39 14 Remy ARSENTO remy.arsento@afbiodiversité.fr tél 06 72 08 10

Nous contacter:

PatrickSAINT-LÉGER 06 70 81 17 16 s a int legers ne@gmail.com

Local syndical-plot i 🕉 🚾 étage

Permanence:

Marie Louise LE COGUIEC 0687271330

La Défense Tél.: 01 40 81 22 28

Marie-I. le-coguie c@developpement-

durable.gouv.fr

Jean Luc CIULKIEWICZ

jean-luc ciulkiewicz@fs u.fr

www.snefsu.org

